



Rabat (Maroc), le 25 février. Des Marocains manifestent devant l'ambassade de France. Les relations sont tendues avec le royaume après deux incidents diplomatiques ayant touché des hauts dignitaires marocains.

Maroc-France, la justice en panne

COOPÉRATION. S'estimant humilié par la convocation de l'un de ses hauts dignitaires par un juge français, le Maroc a suspendu tous ses accords judiciaires avec la France. Les conséquences sont lourdes. Décryptage.

IL EST DES INCIDENTS diplomatiques aux conséquences fâcheuses. Ainsi en est-il de la brouille qui oppose la France et le Maroc depuis fin février à la suite de la convocation du patron du contre-espionnage du royaume par un juge français (*lire l'encadré*). Une démarche qui a particulièrement déplu à Rabat, où l'événement a été vécu comme une humiliation. En réaction, le 26 février, le ministère de la Justice marocain annonçait « la suspension de l'exécution de tous les accords de coopération judiciaire avec la France ». « Il n'y a plus rien qui fonctionne. Rien de rien », s'émeut un magistrat français. « Nous sommes conscients des impacts de cette décision sur les personnes et nous nous efforçons d'en réduire les conséquences négatives », indique Romain Nadal, le porte-parole du Quai d'Orsay. Explications.

■ Aucune entraide pénale
Sans doute l'aspect le plus sensible. Tous les actes judiciaires qui nécessitent la collaboration du Maroc sont temporairement impossibles. Les extraditions, par exemple, sont suspendues. « Les mandats d'arrêt internationaux ne sont plus exécutés », confirme une source judiciaire. Les commissions rogatoires internationales, c'est-à-dire le fait pour un juge d'instruction de déléguer les investigations qui concernent son dossier aux autorités du pays tiers, sont, elles aussi, bloquées. « Ou alors, si elles ont été exécutées avant la suspension, les résultats ne sont pas transmis. Ce qui revient au même », ajoute une magistrate qui s'inquiète « des graves conséquences à long terme en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants ou le terrorisme ».

■ Des obstacles à l'exercice des droits de la défense
Cet après-midi, M^{es} Emmanuel Daoud et Emmanuel Mercinier, avocats au barreau de Paris, auraient dû se trouver sur les bancs de la cour d'appel de Casablanca. Les deux pénalistes avaient été désignés par Mustapha Him, un Franco-Marocain condamné à sept ans de prison en première instance pour escroquerie, pour assister ses avocats marocains en appel. Las, les avocats français ne peuvent plus plaider devant les tribunaux du royaume. « J'ai le regret de vous informer qu'il ne peut être actuellement donné suite à votre demande eu égard à la suspension de l'exécution de toutes les conventions de coopération judiciaire entre le royaume du Maroc et la République française », leur a fait savoir le directeur des affaires civiles du ministère

de la Justice dans un courrier du 14 mars. « Notre client va comparaître sans bénéficier de l'assistance de l'avocat de son choix, s'insurgent M^{es} Daoud et Mercinier. C'est une violation du pacte international pour les droits civils et politiques ratifié par le Maroc. » « Il faut absolument multiplier les efforts pour rétablir très vite la coopération », indique M^e Omar Oudra, le bâtonnier de Casablanca, joint par téléphone.

■ Inquiétude sur les enfants et les pensions
Les cas d'enlèvements parentaux sont devenus beaucoup plus difficiles à résoudre. « Les signalements de déplacement illicite d'enfant ne sont plus traités par les autorités marocaines. Actuellement, 27 dossiers sont bloqués, révèle Romain Nadal. Ces affaires très sensibles sont me-

nées d'échec. » Le recouvrement des pensions alimentaires n'est plus assuré non plus. Selon le décompte du Quai d'Orsay, 60 dossiers sont en souffrance.

■ L'épineux cas des transfèvements
Le mois dernier, plusieurs détenus français ont entamé une grève de la faim pour protester contre la suspension des accords qui empêche leur transfèrement vers la France pour y purger leur peine. « A titre purement exceptionnel et humanitaire », le 22 mai, le roi Mohammed VI a demandé la mise en place d'une « commission chargée d'examiner » le cas de ces prisonniers « en concertation avec les autorités françaises ». A l'heure actuelle, deux détenus poursuivent leur grève de la faim.
TIMOTHÉE BOUTRY

« C'est totalement hallucinant »

Maître Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris

REPRÉSENTANT du plus grand barreau de France, l'avocat Pierre-Olivier Sur s'inquiète de cette crise qu'il s'efforce de résoudre à son niveau.
Comment réagissez-vous à la rupture de ces relations judiciaires ?
MAÎTRE PIERRE-OLIVIER SUR. Je n'avais jamais vu ça. C'est totalement hallucinant. Le Maroc et la France sont pourtant deux Etats qui s'entendent très bien. En tant que représentant de la profession à l'international, je suis bien placé pour témoigner de la fréquence et de la vigueur des échanges judiciaires entre nos deux pays.
Quelles sont les conséquences de cette rupture ?
Elles sont dramatiques. C'est la continuité de la justice qui est en jeu. Je regrette notamment que les avocats français n'aient plus le



L'avocat Pierre-Olivier Sur.

droit d'aller plaider au Maroc, comme ça devait être le cas pour mes deux confrères aujourd'hui. Au-delà, ce sont toutes les relations juridiques, pénales ou civiles, qui sont grippées.
Etes-vous investi dans la gestion de cette crise ?
J'ai pris certaines initiatives. Je suis par exemple allé voir l'ambassadeur du Maroc en France pour lui faire part de mon inquiétude et de la nécessité d'agir. J'ai également envoyé un courrier à mes homologues bâtonniers des barreaux de Rabat et Casablanca. Je leur ai indiqué qu'il me semblait nécessaire de reprendre, à notre niveau, des accords bilatéraux de réciprocité d'accueil d'avocats. Je suis également prêt à me rendre sur place. J'en ai informé le Quai d'Orsay.

Propos recueillis par T.B.

L'incident déclencheur

Le 20 février, sept policiers se présentent à la résidence de l'ambassadeur du Maroc en France pour remettre une convocation à Abdellatif Hammouchi, le patron de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST, le contre-espionnage), de passage à Paris pour une réunion. Ce très haut dignitaire du royaume fait l'objet de trois plaintes pour « complicité de torture » déposées en France par des détenus qui dénoncent les sévices subis en détention au Maroc. L'une est relayée par l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat). La convocation est trop tardive — Abdellatif Hammouchi a déjà quitté la résidence de l'ambassadeur — mais qu'importe : la démarche ulcère les autorités marocaines. Le Quai d'Orsay évoque un « incident regrettable dans l'esprit d'amitié confiante qui lie la France et le Maroc » mais le mal est

fait à Rabat. En réaction, le Maroc suspend tous les accords de coopération judiciaire. Une décision prise, selon le ministère de la Justice, pour évaluer l'impact de ces accords et remédier aux dysfonctionnements qui les entachent, référence directe à la convocation de M. Hammouchi. Un mois plus tard, un nouvel incident diplomatique — la fouille d'un ministre marocain à Roissy — n'arrange rien. Depuis, le blocage perdure malgré les différentes initiatives diplomatiques. Preuve que l'heure n'est toujours pas à l'apaisement : le ministère de l'Intérieur marocain vient de déposer plainte pour diffamation et dénonciation calomnieuse contre les auteurs des plaintes contre Abdellatif Hammouchi. « Le temps du protectorat est révolu », a déclaré l'un des avocats du ministère.

T.B.